

Quelques pages de l'ouvrage



LA CRÉATION ET LES COMBATS

« Je ne défends que l'architecture – je vais même plus loin – je défends presque uniquement l'architecture extérieure de notre France, parce qu'elle est le bien de ceux qui ne possèdent rien »

Nécessité du duc de Trévise sur l'épigraphie, s. d. (1907)

En 1902, le président de l'association des Tulleiens de Toulouse, Joseph Ricès de Brousses, se battait pour la préservation du portail du palais épiscopal d'Alain, vendu à un antiquaire. Ce défenseur du patrimoine local et le fondateur de la future Sauvegarde se rencontrent alors pour la première fois. Après la Première Guerre mondiale, le goût pour la sculpture gothique favorise le développement d'un marché international du collectionnisme architectural : en 1920, le portail d'Alain se voit de nouveau menacé, et avec lui les vestiges du cloître de Bonnefont et celui de Flaran. Effrayé par l'ampleur d'une menace récurrente pesant sur le patrimoine artistique de la France, le duc de Trévise s'empare alors concrètement de ses affaires et se détermine à lutter par tous les moyens possibles contre les « dépecés ». Ces moyens, il les concentre dans une association, la Sauvegarde de l'Art Français, qui naît officiellement le 9 décembre 1921.

« À QUI S'ADRESSER ? »

LA GÈNESE
Descendant et homonyme du maréchal d'Empire qui compta Henricus en 1803, le duc de Trévise (cinquième et dernier du nom) est un « amateur d'art passionné et un collectionneur averti » : Littérature, théâtre, danse, peinture, sculpture, cet érudit, qui lui-même

écrit et pratique le dessin et l'aquarelle, s'intéresse à toutes les formes d'expression artistique. L'affaiblissement des propres revenus de presse et différents articles de critique qu'il publie dans les périodiques culturels pour lesquels il s'impose volontiers correspondant. Très au fait de l'actualité, c'est avec conviction qu'il s'insurge contre les attaques subies par le patrimoine artistique et architectural au lendemain du premier conflit mondial. Rapidement, il fait sien le combat pour la préservation de l'art et de l'architecture, un combat partagé dans le cercle de ses connaissances et de ses amis, qui constitue le premier réseau à l'origine de la Sauvegarde de l'Art Français.

Par ses rencontres mondaines, ses correspondances assidues et ses lectures de la presse, le duc s'informe des affaires en cours et « hésite pas à se dépeindre pour dinonon, sinon empêcher, ce qui s'apparente alors à un véritable « dépeçage » des richesses de la France. L'incursion et le « brocantage des monuments » par mousses plus ou moins considérables accentuent la situation dramatique d'un patrimoine déjà mis à mal par la guerre et, dans le cas du patrimoine religieux, par les conséquences matérielles de la loi de Séparation de 1905, qui mettait fin au financement des cultes. Un phénomène nouveau porte une énième atteinte au paysage artistique français : l'égoïsme. Ce néologisme que s'attribue le duc de Trévise se réfère à Lord Byron, qui, par renversement systématique de l'essence du programme sculpté du Parthénon au début du XVIII^e siècle, est considéré comme l'inventeur du « procréant ». En France, dans les années 1920, les démontages se multiplient sous l'effet conjugué du manque de moyens financiers ou de l'indifférence des propriétaires et d'une demande croissante de la part d'une classe nouvelle de riches industriels cultivés, américains notamment.

Photo aquarelle, Alain (duc de Trévise), détail du portail.

19



se présente par le biais d'un dialogue fictif et anticipe les objections qui pourraient surgir à l'annonce de sa création. L'interlocuteur imaginaire s'adresse ainsi de l'ampleur de la tâche que s'assigne la nouvelle société : « Comment ! Votre Sauvegarde compte s'occuper de toute la France, de toutes les Provinces ? Que de voyages, que de déplacements ! Quelles compétences à réunir ! Pouvez-vous cent à travailler, vous n'y suffirez pas ! »

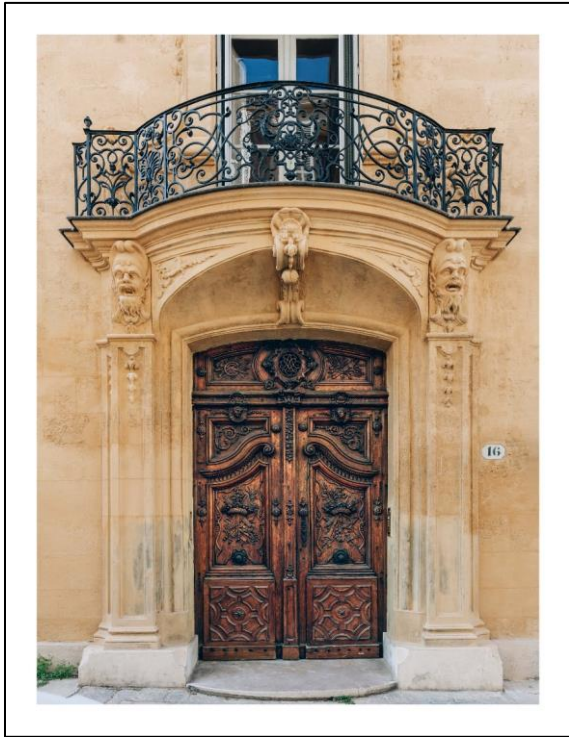
« À L'AMPLEUR DES ENJEUX DOIT RÉPONDRE L'AMPLEUR DE NOTRE ACTION » : COMBATS ET ACTIONS FONDATRICES

Malgré l'étendue de la tâche à accomplir et en dépit de moyens matériels limités, la société nouvellement créée parvient rapidement à faire parler d'elle et de ses luttes. Sa naissance, en l'art, a été préparée par des actions individuelles, par un influent réseau qui soutient immédiatement les buts poursuivis et par une organisation efficace. L'action des premières années est en outre portée par l'énergie inépuisable des fondateurs, notamment du duc de Trévise, qui prend tout naturellement la présidence de l'association. Dès l'origine, l'exercice de l'écriture d'articles dans la presse, c'est par ce biais qu'il présente la Sauvegarde de l'Art Français et informe l'opinion de la disparition

en cours d'une partie du patrimoine artistique de la France. Il l'affirme dans le premier billet envoyé, en 1921, pour susciter les adhésions : « la presse peut lutter contre le vandalisme ».

Une joute par articles interposés commence dès l'hiver de 1920, alors même que l'association n'est pas encore officiellement créée, entre son futur président et le célèbre marchand d'art Georges Demothé, au sujet du portail Renaissance du palais épiscopal d'Alain, orné d'un magnifique haut-relief qui représente la vache du Béarn portant les armes de la région constructrice, Jean de Féix, évêque de Comminges. Si l'affaire de Saint-Marcory et des vestiges de Bonnefont est convoquée par le duc de Trévise pour raconter l'origine de la Sauvegarde de l'Art Français, le cas du portail d'Alain est mis en avant dans la « propagande » de l'association car il en cristallise les enjeux. Il révèle, d'une part, que la protection au titre des monuments historiques ne suffit pas toujours à préserver efficacement le patrimoine in situ et, d'autre part, que les instances et propositions locales savent se mobiliser pour conserver ce qui constitue la richesse et la particularité de leur territoire.

Or-décret : Local de la Sauvegarde de l'Art Français, 21, avenue du Maine, Paris, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230, 3231, 3232, 3233, 3234, 3235, 3236, 3237, 3238, 3239, 3240, 3241, 3242, 3243, 3244, 3245, 3246, 3247, 3248, 3249, 3250, 3251, 3252, 3253, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3261, 3262, 3263, 3264, 3265, 3266, 3267, 3268, 3269, 3270, 3271, 3272, 3273, 3274, 3275, 3276, 3277, 3278, 3279, 3280, 3281, 3282, 3283, 3284, 3285, 3286, 3287, 3288, 3289, 3290, 3291, 3292, 3293, 3294, 3295, 3296, 3297, 3298, 3299, 3300, 3301, 3302, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 3308, 3309, 3310, 3311, 3312, 3313, 3314, 3315, 3316, 3317, 3318, 3319, 3320, 3321, 3322, 3323, 3324, 3325, 3326, 3327, 3328, 3329, 3330, 3331, 3332, 3333, 3334, 3335, 3336, 3337, 3338, 3339, 3340, 3341, 3342, 3343, 3344, 3345, 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3352, 3353, 3354, 3355, 3356, 3357, 3358, 3359, 3360, 3361, 3362, 3363, 3364, 3365, 3366, 3367, 3368, 3369, 3370, 3371, 3372, 3373, 3374, 3375, 3376, 3377, 3378, 3379, 3380, 3381, 3382, 3383, 3384, 3385, 3386, 3387, 3388, 3389, 3390, 3391, 3392, 3393, 3394, 3395, 3396, 3397, 3398, 3399, 3400, 3401, 3402, 3403, 3404, 3405, 3406, 3407, 3408, 3409, 3410, 3411, 3412, 3413, 3414, 3415, 3416, 3417, 3418, 3419, 3420, 3421, 3422, 3423, 3424, 3425, 3426, 3427, 3428, 3429, 3430, 3431, 3432, 3433, 3434, 3435, 3436, 3437, 3438, 3439, 3440, 3441, 3442, 3443, 3444, 3445, 3446, 3447, 3448, 3449, 3450, 3451, 3452, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3458, 3459, 3460, 3461, 3462, 3463, 3464, 3465, 3466, 3467, 3468, 3469, 3470, 3471, 3472, 3473, 3474, 3475, 3476, 3477, 3478, 3479, 3480, 3481, 3482, 3483, 3484, 3485, 3486, 3487, 3488, 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497, 3498, 3499, 3500, 3501, 3502, 3503, 3504, 3505, 3506, 3507, 3508, 3509, 3510, 3511, 3512, 3513, 3514, 3515, 3516, 3517, 3518, 3519, 3520, 3521, 3522, 3523, 3524, 3525, 3526, 3527, 3528, 3529, 3530, 3531, 3532, 3533, 3534, 3535, 3536, 3537, 3538, 3539, 3540, 3541, 3542, 3543, 3544, 3545, 3546, 3547, 3548, 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3555, 3556, 3557, 3558, 3559, 3560, 3561, 3562, 3563, 3564, 3565, 3566, 3567, 3568, 3569, 3570, 3571, 3572, 3573, 3574, 3575, 3576, 3577, 3578, 3579, 3580, 3581, 3582, 3583, 3584, 3585, 3586, 3587, 3588, 3589, 3590, 3591, 3592, 3593, 3594, 3595, 3596, 3597, 3598, 3599, 3600, 3601, 3602



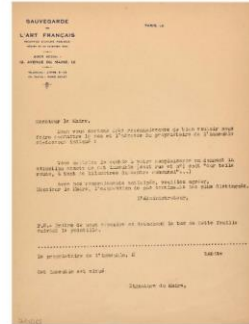
Page de gauche : Hôtel de France, Arden-Provence (Bouche-du-Rhône), vue de la façade (cristallin H) le 10 août 1925.

« Dans notre bureau nous dépouillons tous les volumes illustrés que nous pouvons avoir et grâce à ce labeur quotidien nous parvenons à envoyer quelques centaines de fiches aux Beaux-Arts » écrit La Sauvegarde au sénateur Chastenet de Castelnau en 1925¹. Notre vice-présidente, la marquise de Mailly, a fourni à elle seule 42 fiches². Identifier en amont les édifices susceptibles d'être inscrits sur la liste supplémentaire des monuments historiques, la Sauvegarde de l'Art Français sollicite ensuite les parterres locaux pour obtenir les informations complémentaires. Des courriers périodiques sont envoyés aux maires des communes concernées en demandant les adresses exactes et les noms des propriétaires. Les fausses pistes sont déjouées : « L'égise dont photographier on parle n'est pas celle de Breu-en-Auge mais celle de Breu-en-Breux » indique le maire de la première commune en réponse. Parfois, il s'agit d'un édifice « moderne » ou « très récent » qui, selon les critères d'alors, ne présente pas l'intérêt de la protection. D'autres fois, c'est heureux, l'édifice est déjà classé ou inscrit au titre des monuments historiques³.

Les listes, en effet, se créent parfois localement. Dans le cas des monuments, le vague de protections post-hoc Chastenet peut être une cause d'incompréhension en raison des délais de mise à jour. Dans le cas des objets mobiliers, les erreurs entraînent les balbutiements d'une tâche complexe et antérieure de repérage, malgré les travaux engagés par nombre d'historiens locaux et par les Beaux-Arts. La marquise de Mailly est bien placée pour enrichir des inventaires : liée à la protection des objets d'art, notamment dans les églises (une question qui fascine activement jusqu'à la fin de sa présidence [voir infra chap. 4] « Notre et nos patrons patrimoniaux »). Faisant habituellement pour l'art le réseau de transmission que les relations scientifiques, développées au fil de ses recherches, elle obtient par exemple de l'abbé Chastenet (secrétaire général de l'archevêché de Sens et conservateur du Trésor de la cathédrale) plus de mille cinq cents photographies de statuts, bas-reliefs, tables, etc., de l'Yonne⁴. C'est la manière de faire la tournée non-médiocre, se félicite-t-elle, s'occupe d'enrichir la documentation de La Sauvegarde ainsi que celle des Beaux-Arts, laquelle elle offre un filage. D'autres fois, elle ne peut que déplorer ces listes mal renseignées qui entraînent des déplacements inutiles : « Que faire ? Cela n'a ni peu ou rien de bon et j'en ai car il est agaçant de se déplacer de photographier etc. pour des objets déjà classés alors que d'autres n'ont manqué ni le sont pas [...] De même pour une croix à Vion, Sarthe, j'avais soigneusement photographié et fait une fiche, on m'écrit qu'elle est classée ».

Si la prospection documentaire et photographique menée par la Sauvegarde de l'Art Français concerne tout d'abord l'architecture et ses ornements sculptés susceptibles d'être la proie de l'engins, elle s'étend aussi à la question de la conservation des objets d'art dans les églises, les collections nationales et les musées, répondant ainsi à une ambition de « sauvegarder les richesses de l'art de la France » dans son ensemble. Elle poursuit ces buts encore aujourd'hui avec ses campagnes « Le Plus Grand Musée de France », qui offrent d'identifier de restaurer et de « valoriser » œuvres d'art et objets mobiliers (voir infra chap. 4) « Valeur et positions patrimoniales ».

Chastenet : Courrier type-emploi aux maires dans le cadre de la campagne de protection sur l'inventaire des monuments historiques, 1928. MAD 1/2019/13/76.
Bibliothèque nationale de France - Gallica
Aix-en-Provence (Bouche-du-Rhône).
1. Lettre d'invitation, vue de la façade principale.
Chastenet Hn le 22 mars 1925 et vue du grand escalier.
Chastenet Hn le 15 février 1925.
3. Fondation du comte de la Roche-Foucauld le 15 janvier 1925.



Page de gauche : Bulletin de la Sauvegarde de l'Art Français, août-septembre 1925, dossier sur les musées (extraits), MAD 1/2019/13/8.

couverts ont été envoyés aux responsables du musée Carnavalet et des musées municipaux de Lyon ont approuvé la campagne à l'occasion de la réunion des conservateurs à Paris en juin 1925. Les réponses, dont une partie est réunie dans le bulletin, reflètent pour la plupart des vœux positifs souvent en faveur d'ouvrages d'art locaux ou en rapport avec la ville concernée : des œuvres de Jean-Baptiste Camille Corot pour Sens, où il passait ses vacances, des portraits de personnalités locales de la cour du roi Stanislas pour le musée-château de Lunéville, des œuvres en lien avec Denis Diderot pour Langres, qu'il a vu naître, etc.

Mais ce beau compte rendu cache la réalité d'une véritable déception : seulement quarante réponses ont été retournées à La Sauvegarde. Amers, le duc de Téboul constate : « Les conservateurs acceptent en général l'idée d'augmenter de leurs collections, quand ils ne contribuent pas à cet effet ». Cette déception d'un instant est effacée par une véritable volonté de poursuivre l'œuvre engagée, et l'association persiste en envoyant, cette fois, un questionnaire rempli qui doit faciliter l'implémentation de conservateurs souvent totalement démunis et débordés⁵. Les courriers de réponses témoignent de la situation dramatique de la plupart des petits musées de province : des statuts divers, périmés, des conditions d'existence chaotiques et des responsables de collection sous-payés, voire bénévoles, qui ne relient pas encore d'un corps professionnel mais sont nommés pour leurs compétences scientifiques ou pour leur exécution locale. Au musée de Cahors, par exemple, on peine à recruter un responsable en 1925, car il faut « une personnalité possédant les connaissances requises, les loisirs voulus et la bonne volonté de bien faire, sans autre but que l'amour de l'art »⁶, autrement dit sans prétention salariale. De Bourg-en-Bresse, le conservateur répond longuement à La Sauvegarde, où le conservateur dispose des cours d'histoire de l'art à des centaines d'élèves, auxquels il souhaite de pouvoir admettre « de beaux spécimens caractéristiques de toutes les grandes époques ».

À Vercy dans le Jura, c'est, enfin, un instituteur à la retraite, nouvellement arrivé dans la ville, qui se voit confier la charge d'un musée « absolument délaissé depuis près d'un demi-siècle ». Ils peuvent demander d'autre participation à la Commune que le financement du gros entretien, il en assume les dépenses courantes et l'entretien sur ses propres deniers. Ce membre de la Société des Antiquaires de France connaît bien les collections et accepterait volontiers le don de quelques œuvres, notamment d'artistes régionaux. Mais les locaux sont trop exigus pour qu'il puisse réellement s'enrichir « recevoir peintures ou sculptures »⁷. Ce langage

répond celui d'autres responsables de musée sur les conditions matérielles d'exposition et de conservation des œuvres, dans des lieux parfois inadéquats ou dont la reconstruction absorbe la totalité du budget, au détriment du développement des collections, particulièrement au lendemain de la guerre. La Sauvegarde de l'Art Français se voit ainsi confortée dans l'orientation de dons destinés à la mise en valeur des œuvres : vitrines, mobilier d'exposition, etc. Cette enquête méthodique ne résume pas seulement le désarroi des responsables des collections, mais aussi leur engagement profond et un soulagement réel de se voir encouragés et soutenus. « Nous avons besoin, très vite, de nous sentir soutenus », déclare le directeur du musée Greuze, de Tournus, pour qui les conservateurs de musée sont aussi « des défenseurs des intérêts artistiques et archéologiques d'une région »⁸. Les demandes émanant des musées combinent la démarche d'impulsion de La Sauvegarde de favoriser des dons mettant en valeur la richesse artistique locale. Cet intérêt régionaliste répond au développement touristique de l'entre-deux-guerres, qui se confirme dans les décennies suivantes. Le conservateur du Musée de la Bourgogne, de Dijon, se félicite ainsi, en 1927, que les musées de province soient « avec le développement du tourisme, tous les jours plus visités »⁹, avec une fréquentation majeure dans les villes patrimoniales ou banales.

Nombre d'établissements cherchent en outre à renforcer leur « valeur documentaire » et à soutenir, entre autres grâce à leurs collections iconographiques, les recherches sur l'histoire locale. « Avec quelque méthode et des soins, on peut en faire des instruments de travail, précieux demain pour les érudits qui traceront la véritable histoire de nos régions », enthousiasme le conservateur du musée du Montauriol royal de Bourg-en-Bresse¹⁰. Dans d'autres musées, de villes universitaires notamment, cette volonté didactique peut en revanche conduire à enrichir des collections archéologiques. C'est le cas du musée des Beaux-Arts de Clermont, où la première heure de La Sauvegarde, où le conservateur dispose des cours d'histoire de l'art à des centaines d'élèves, auxquels il souhaite de pouvoir admettre « de beaux spécimens caractéristiques de toutes les grandes époques ».

La campagne menée par la Sauvegarde de l'Art Français permet donc d'accroître de façon pertinente sur les musées de province et de protéger les dons. Oriente vers les musées les plus démunis, il devient aussi bénéficiaire aux plus dynamiques : à ceux qui ont répondu avec enthousiasme et qui contribuent au rayonnement de l'art français. Ce travail de prospection est complété par un dépouillement des catalogues, qui s'ils ne sont pas toujours exhaustifs, offrent tout de même en nombre : deux cent un sur deux cent quatre-vingt-musées identifiés¹¹. Ces ouvrages parcourent de simples brochures augmentant la documentation disponible et



Ci-dessus et ci-contre : Démontage et rouvissage de la porte du Châtelet de Nevers (Névers), 1928-1929. MAJ : préparé de verre, boîte 70 et boîte 154. Page de droite : Porte du Châtelet, Nevers (Névers), vue actuelle.



POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LAGERVILLE



La messe du 10 mai 1933, à Lagerville, a été l'occasion d'une collecte pour la restauration de l'église. Les paroissiens ont versé 100 francs, ce qui permet de commencer les travaux. Les paroissiens ont versé 100 francs, ce qui permet de commencer les travaux. Les paroissiens ont versé 100 francs, ce qui permet de commencer les travaux.

Ci-dessus et page de droite : Église Saint-Eutrope de Lagerville, Charente-Maritime. 1933 : la reconstruction et l'abandon de l'édifice. MAJ : 1933/1934 : vue de la façade avant.

Églises historiques de Seine-et-Marne. Ce département, qu'elle connaît bien pour l'avoir sillonné et en avoir élevé plusieurs édifices, est celui de France qui compte le plus d'églises. Les paroissiens ont versé 100 francs, ce qui permet de commencer les travaux. Les paroissiens ont versé 100 francs, ce qui permet de commencer les travaux.

édifices à sauver tandis que « les gens du village [sont] flattés que leur propre église soit sur un timbre ». Flattés, et demandeurs ! La carte-dépense de l'église de la Creuse, envoie ainsi une photographie de l'église Saint-Germain à La Sauvagère en espérant qu'elle pourra être sélectionnée pour une édition prochaine, car « dans cette région cela ferait un extrême plaisir ». C'est une sorte de succès éditorial donc, aux trépas se montant à plusieurs dizaines de milliers d'emplacements. Les ventes sont confiées aux bonnes volontés locales avec, parfois, quelques distributions : un bénévole qui promettait de quitter pour l'église de La Chapelle-Taillefert, disparaît ainsi avec le produit de six mille carnets de timbres ! La vicomtesse de Curiel se dit, elle, croit avoir trouvé « un collaborateur merveilleux ». Elle persiste à penser qu'elle a affaire « à un malheureux désolable », certainement « rempli des meilleures intentions ». Pourtant, la propre mère du margoulin ne jure à publier une annonce dans le journal pour mettre en garde contre les emprunts contractés par son fils en partance pour l'étranger. M^{me} de Curiel en est quitte pour rembourser la Caisse de protection pour les églises de la Creuse, qui, dans cette affaire, heureusement exceptionnelle, aura financé quelque dette de jeu d'un jeune « néo-théologien ». « Malgré la crise, les carnets se vendent assez bien », et ce ne sont pas seulement les curés desservants des églises concernées qui s'empoussièrent, mais les paroissiens des paroisses voisines, les notables locaux, etc. À Lagerville, où se situe une des premières églises adossées par le comté de Seine-et-Marne, un entrepreneur de maçonnerie se joint à l'effort collectif et promet à la marquise de Haile de vendre cent cinquante carnets dans son entourage. L'intention est louable et la démarche bénéfique, puisque les fonds récoltés permettent l'ouverture de chantiers qui profitent aux entreprises locales. Deux ans plus tard, l'artisan est en charge d'une partie de l'opération de restauration qui voit notamment la restitution des toitures effondrées en 1932.

Les sources de revenus des comités des églises de La Sauvagère sont diversifiées par un autre procédé original : la vente de statuettes en chocolat. « Le public en est friand car le chocolat est délicieux, la présentation bien réussie et c'est un coup double pour le bien » car elles sont fournies par les ateliers des « Orphelins Apprentis d'Auteuil ». Il s'agit de petites figures de saint Nicolas, plutôt appréciées pour une œuvre en leur des églises. Cependant, à la suite de quelques remarques suggérant un symbole plus laïc, la marquise de Haile se demande un instant si l'aire fabriquer de petites chouches [c] à la place d'églises ne serait pas préférable. Le succès est pourtant total : pendant le seul été de 1939, ce sont « 17 650 statuettes





VEILLE ET PROPOSITIONS PATRIMONIALES UN RÔLE DÉCISIF

« La Sauvegarde défend l'image de la France que l'art exprime, au cours des siècles, toujours plus exacte et plus fidèle : elle défend aussi la beauté, car une œuvre n'est pleinement belle que dans le cadre et la lumière pour lesquels l'artiste les a créés [sic]. Je ne vois rien de plus noble ni de plus utile à la beauté du monde »

Edouard Lohézel, en l'honneur de la Sauvegarde de l'Art Français, août-septembre 1905.

Des sa fondation, la Sauvegarde de l'Art Français a été soumise des moyens législatifs disponibles pour empêcher l'art monumental. De la loi de 1913 à la réforme de 2016, ceux-ci ont évolué grâce à un État protecteur, mais aussi en partie grâce à l'action associative. Celle de La Sauvegarde a contribué à plus d'un titre à ce renforcement de la protection et à son application à toutes les échelles : monuments, objets mobiliers, sites.

CONTRE LE DÉPEÇAGE, UN RENFORCEMENT LÉGISLATIF

La Sauvegarde de l'Art Français compte parmi ses premiers membres des avocats et conseillers d'État, dont Charles Bernier l'un des rédacteurs de la loi de 1913 sur les monuments historiques. Il convainc le duc de Trévise d'engager l'association dans la reconnaissance d'utilité publique, afin de lui conférer le poids nécessaire pour alerter sur les lacunes législatives, interpeller le gouvernement et proposer un renforcement des lois patrimoniales. L'efficacité de la protection des monuments historiques inscrits sur la liste supplémentaire est notamment au cœur des débats et conduit, en juillet 1927, à l'adoption de la loi dite Chastelard, du nom du sénateur qui l'avait portée

devant les Chambres. Celui-ci félicite le duc de Trévise au moment de cette heureuse issue : « Vous lui est enfin venue. Je dis "votre loi", car c'est bien vous qui en avez le principal mérite. » La proposition présentée reposait, en effet, en grande partie sur le travail incessant mené dans l'ombre par la Sauvegarde de l'Art Français et son président, qui avait écrit : « presque tout sacrifié depuis quatre ans à l'idée de voir la loi s'améliorer ».

Selon le duc de Trévise, la loi de 1913 sur les monuments historiques « n'avait pu prévoir assez le nouveau fléau, la main de déplacer des fragments de nos édifices pour les vendre et les exporter ». Cette insuffisance législative tenait au respect de la propriété privée et aux partages des biens familiaux. L'État avait beaucoup protégé et subventionné dans la mesure du possible : « On avait tout de jeté à la Direction des Beaux-Arts la pierre qu'elle ne peut pas toujours sauvegarder » : l'État « avait limité le droit d'exportation ». À l'instar toutes les pièces sculptées aux frontières françaises « aurait nécessité de grands moyens de contrôle et s'était intervenu un peu tard. C'est le dépeçage même qui devait être interdit, mais devait-il l'être pour tous les édifices anciens ? De telles dispositions s'intègrent mal dans le cadre de la législation française, qui, contrairement à celle de l'Italie, où « tout objet mobilier ou immobilier ayant un intérêt historique, archéologique ou artistique, est sous la protection et la surveillance de l'État », protège à titre exceptionnel par le classement. Ce qui rendait, peut-être la protection plus efficace, mais sélective. Cependant, le texte de 1913 prévoyait, à l'article 2, un « inventaire supplémentaire » sorte de niveau secondaire de protection, qui visait « tous les édifices ou parties d'édifices publics ou privés qui sans justifier d'une demande de classement immédiat,

Chapelle Notre-Dame de Séverac, Mouch-Châboulle (Carnet), détail de la corniche à modillons.

143



Église Saint-Joseph (Roubaix) (Nord).
1. Vue du chœur après les travaux de restauration.
2. Vue vers le chœur.

médières. Des campagnes de travaux sont engagées avec le soutien de la Ville de Roubaix, du Département et de l'État. En 2017, la rencontre avec une grande machine originale du pays est décisive. Elle fait appel à la Sauvegarde de l'Art Français pour poursuivre la restauration offrant une somme élevée, qui mènera à la formation d'un Centre des métiers propre à Saint-Joseph de Roubaix, piloté par le correspondant de La Sauvegarde pour le Nord, Philippe Dupont, également membre pour l'opération. L'église, représentative, a pu être ouverte et rendue au culte en 2020. Restent aujourd'hui à restaurer l'orgue, les vitraux de la nef et du transept et le chemin de croix.

Toujours dans ce souci d'accroître les partenaires et les revenus en faveur de son action, la Sauvegarde de l'Art Français adopte, en 2017, le statut de fondation d'utilité publique. Elle obtient ainsi une capacité juridique plus étendue, ainsi offrir à des donateurs plus confortables des déductions fiscales plus intéressantes. Elle peut aussi réaliser d'autres organismes qui interviennent dans les mêmes domaines en France et dans le monde. En 2021, elle signe ainsi une convention de partenariat avec le World Monument.

Fund. Cette organisation indépendante, basée à New York, finance des opérations de restauration du patrimoine dans le monde entier. Elle a désormais son antenne à Paris, avec La Sauvegarde, au 22, rue de Douai. La Sauvegarde de l'Art Français abrite également la Fondation pour l'art et la recherche, qui a pour objectif de favoriser l'étude, la protection, la mise en valeur et le rayonnement du patrimoine artistique français. Soutenue par La Sauvegarde et dans le respect de ses statuts, elle agit dans différents domaines de la culture tels que le soutien à la création ou à l'éducation artistique. Elle mène des actions visant à la promotion et à la diffusion de l'histoire de l'art dans la société, en particulier par la publication de travaux de recherche de référence portant sur l'histoire de l'art français. Ils sont édités par Archéna (association pour la diffusion de l'histoire de l'art) qui, depuis sa création, en 1977, a publié plus de soixante-dix ouvrages de référence sur l'art français du 11^e au 19^e siècle.

Cette vocation de diffusion rejoint celle de la Sauvegarde de l'Art Français, qui, depuis la création, n'a cessé d'œuvrer pour la connaissance du patrimoine artistique en relayant ses combats dans la presse, dans ses bulletins et, depuis 1979 dans ses Cahiers de la Sauvegarde. Cette publication valorise les actions de l'association ainsi que l'actualité de la recherche scientifique et archéologique que les différents partenaires contribuent à récompenser et à diffuser.

190 |

SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS



8